

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

du jeudi 24 février à 20h30

Sous la Présidence de M. **BIOULAC** Yves, Maire

Présents : Mme **AUGADE** Corinne, M. **VOLPELIER** Nicolas, Mme **CAZES** Françoise,
M. **DALLO** Alexandre, Mme **FROMENT** Martine, M. **VASSEUR** Marc, M. **AFFRE** Gérard,
M. **CANTAGREL** Michel, Mme **ROZIERES** Magali

Absente : Mme **VILLARET** Marianne

Ordre du jour :

- 1- Approbation du procès-verbal de la dernière réunion du Conseil Municipal.
- 2- Délibération concernant l'approbation du rapport de la CLECT de la Communauté de Communes des Causses à l'Aubrac
- 3- Délibération pour le transfert de la compétence facultative « Politique culturelle de la Communauté de Communes des Causses à l'Aubrac »
- 4- Lancement d'une procédure de « péril imminent » pour la maison de Monsieur Peltat à La Roque Valzergues.
- 5- Orientation budgétaire 2022.
- 6- Planning des activités 2022.
- 7- Ouverture de l'enquête publique pour l'aliénation de 3 chemins ruraux.
- 8- Questions diverses.

1- Approbation du procès-verbal de la dernière réunion du Conseil Municipal.

Reprise des points abordés au dernier conseil du 17 janvier dernier, aucune remarque.

2- Délibération concernant l'approbation du rapport de la CLECT de la Communauté de Communes des Causses à l'Aubrac.

Présentation par Monsieur le Maire du transfert du plan d'urbanisme à la communauté de communes qui fait suite à la réunion du 2 février à la communauté de communes, sur l'évaluation des charges transférées.

Le Maire projette le rapport de la CLECT et en fait une lecture commentée au Conseil Municipal. Après diverses questions et échanges sur ce rapport, le Conseil Municipal l'adopte à l'unanimité des présents.

Une enquête a été effectuée auprès de chaque commune (sur les 16 dernières années) concernant les charges annuelles de leur plan d'urbanisme.

Le total moyen des charges de l'ensemble des communes de la Communauté de Communes sur cette période fait état d'un montant moyen de 14.083 € annuel.

Notre communauté dénombre près de 14.000 habitants, il est proposé d'acter une charge annuelle de 1€/habitant pour financer le futur PLUI.

Ce montant sera déduit de notre attribution compensatrice annuelle, qui sera pour 2022 d'un montant de 42.125 €

L'ensemble des conseillers optent pour cette solution que soutiendra donc le Maire lors d'une prochaine réunion du Conseil Communautaire.

3- Délibération pour le transfert de la compétence facultative « Politique culturelle de la Communauté de Communes des Causses à l'Aubrac ».

La Communauté de Communes exerce déjà cette compétence depuis plusieurs années. Il convient de lui en transférer la compétence qui est d'ordre facultatif.

Pour autant, la Commune conservera une politique culturelle propre afin de répondre aux attentes spécifiques des associations et de la population communales.

4- Lancement d'une procédure de « péril imminent » pour la maison de Monsieur Peltat à La Roque Valzergues.

Après une dernière lettre recommandée courant 2020, M. Peltat s'était engagé oralement à procéder à la mise en sécurité de cette maison avant la fin de l'année 2020. Celle-ci s'est terminée, 2021 également sans que rien ne soit fait.

Des voisins ont alerté la Municipalité sur cet état de fait à la suite de quoi plusieurs membres du Conseil Municipal sont allés constatés la réalité de la situation sur place. Ayant constaté qu'en l'absence de travaux, les risques s'étaient aggravés depuis la notification recommandée exigeant des travaux de sécurisation, la commune a décidé de lancer une procédure dite de « péril imminent » afin de sécuriser le voisinage de cette maison.

Pour ce faire, il convient :

- d'envoyer un nouveau courrier à Monsieur PELTAT pour l'informer du lancement de la procédure,
- de saisir le Tribunal administratif qui va désigner un expert pour valider cet état de fait et indiquer les travaux à réaliser.

L'ensemble des conseillers valide le lancement de ce processus.

5- Orientation budgétaire 2022.

En amont de la discussion relative aux orientations budgétaires 2022, Monsieur le Maire présente une ébauche du Compte Administratif 2021. Celui-ci fait ressortir des marges de manœuvre pour l'année 2022 du fait d'un excédent de fonctionnement significatif. Toutefois, le Maire indique qu'il convient de rester prudent, car en phase d'investissement important, la Commune doit anticiper tous les aléas inhérents aux incertitudes des travaux envisagés, et ce d'autant plus qu'il s'agit pour l'essentiel de rénovation.

Avant d'arrêter le budget annuel lors du prochain Conseil Municipal qui aura lieu le jeudi 10 mars, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les pistes de réflexion en cours ainsi que les projets déjà engagés afin de recueillir l'avis des Conseillers Municipaux :

Investissements :

- Maison du bourg, transfert mairie et début des travaux du tiers-lieu
- Pré de la Clastre, devant la salle des fêtes, finaliser 3000 € TTC de rénovation de la voirie pour l'optimisation de l'écoulement des eaux de pluie avec Monsieur Alain Charrié (Entreprise TP)
- Chemin au Montillas, engagement du 2^{ème} tiers des travaux avec également Monsieur Alain Charrié, soit 4000 € TTC
- Mur de La Roque effondré en contrebas de la chaussée : 10764 € TTC
- Ecran à acheter, 1000 € maxi, pour diffuser des informations sur la vie de la commune
- Imprimante à remplacer par une Xérox pour un montant de 3960 € TTC ; avec l'édition des 4 bulletins municipaux, l'économie réalisée sera de l'ordre de 800 €/an avec ce nouveau matériel.
- Table d'orientation à La Roque pour 2700 € TTC : 50% sera pris en charge par le PNRGC, 25% par le Carlaroc (qui sera consulté à cet effet) et 25% par la mairie
- Eglise 5000 € cette année pour des travaux sur l'arête du toit + de l'herbe en toiture côté nord.
- Borne à incendie au Mercadiol pour un montant de 2602 € environ
- L'entrée du lotissement du Lauradou pour un montant de 86400 € TTC, avec un maximum de subventions...

Fonctionnement :

- Créer un budget culture d'environ 3000 €/an
- Elagage 1100 €
- Bornes à incendie à vérifier 1200 € (50€/borne)
- Voir pour l'embauche d'un jeune en service national civil 4000 €/an (logement), sa rémunération étant prise en charge par l'Etat à hauteur de 400 €/mois
- Enquête publique 2000 € TTC
- Huissier pour le logement de l'impasse des thermes 1000 € TTC

Après discussion, le Conseil Municipal estime que ces orientations, qui pour certains points, ont déjà fait l'objet de réflexions antérieures, peuvent être intégrées dans le projet de Budget Prévisionnel pour l'année 2022.

Selon l'équilibre budgétaire qui ressortira, des arbitrages seront réalisés par le Conseil Municipal

6- Planning des activités 2022.

1. **FEVRIER**, le dimanche 27 à 11h30 "On se retrou-voeux"
2. **MARS**, le samedi 19 à 20h30, spectacle avec Luigi Rignanese, Sirventès
3. **AVRIL**, le samedi 9 de 9h à 12h, intervention de la LPO, film + ballade + passage à la bibliothèque
4. **AVRIL**, le samedi 23 de 14h à 17h, après-midi bricolage pour les enfants
5. **MAI**, le dimanche 22, rando-gastro
6. **MAI**, le dimanche 15, foire organisée par le Comité des Fêtes
7. **JUIN**, le vendredi 24, Fête de la Musique organisée par le Comité des Fêtes
8. **JUILLET**, du vendredi 15 au dimanche 17, fête du village
9. **AOUT**, le jeudi 11, La Deryves, organisé par Saint Saturnin Associations
10. **SEPTEMBRE**, le dimanche 18, pour les Journées du Patrimoine, Ballade dans le village avec le groupe du Parladis, présentation des métiers anciens présents sur notre commune
11. **OCTOBRE**, le samedi 22, spectacle en occitan, Jean-Louis Courtial
12. **NOVEMBRE**, le dimanche 27, fête de la Saint Saturnin
13. **DECEMBRE**, après-midi de Noël pour les enfants.

7- Ouverture de l'enquête publique pour l'aliénation de 3 chemins ruraux

Cette enquête va se dérouler du 2 au 23 mars inclus, elle concerne 3 chemins ruraux : le 1er à Montagnac, le 2nd à La Guiraldie et le 3^{ème} à Grun

Mme Françoise Ayrat Puech a été désignée comme commissaire enquêteur et tiendra une première permanence le mercredi 2 mars de 9h00 à 12h00 à la mairie, et une seconde le mardi 22 mars aux mêmes horaires.

Lorsqu'elle aura remis son rapport le conseil municipal délibèrera sur l'aliénation de ces chemins ruraux.

8- Questions diverses.

Personne ne demandant la parole, le Maire lève la séance à 22h30.